

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de THEHILLAC du 19 juin 2017 au 21 juillet 2017 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs. Monsieur Jean-Yves KERDREUX a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de RENNES.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de THEHILLAC, pendant la durée de l'enquête, du 19 juin 2017 au 21 juillet 2017 inclus :

- du lundi au samedi de 9h à 12h,
- à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de THEHILLAC (adresse : 1 rue de la Mairie 56130 THEHILLAC).

L'évaluation environnementale du projet PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétence en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de THEHILLAC dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.thehillac.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à pluthehillac@thehillac.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de THEHILLAC pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 19 juin 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le samedi 24 juin 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le samedi 1^{er} juillet 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 7 juillet 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 13 juillet 2017 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 21 juillet 2017 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de THEHILLAC et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.thehillac.fr.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Tatiana CABALION à la mairie de THEHILLAC au 02.99.90.23.79.